

PREFECTURE DES YVELINES

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'AGREMENT DE GARDIEN DE FOURRIERE AUTOMOBILE

ENGAGEMENT ECRIT A REMPLIR, DATER ET SIGNER La signature de tous les gérants est nécessaire

Je soussigné (nom et prénom)

représentant de la société (dénomination sociale et adresse du siège)

en qualité de

m'engage à :

- respecter les lois et les règlements en vigueur, ainsi que la convention à venir, le cas échéant, entre lui-même et l'autorité dont relève la fourrière,
- exécuter, sur la demande des autorités compétentes, leurs décisions de mise en fourrière, dans la limite des capacités de stockage de la fourrière et de ses moyens d'enlèvements disponibles,
- exécuter les opérations d'enlèvement, de garde et de restitution ou de remise des véhicules, dans les délais et selon les modalités prévues,
- tenir à jour constamment un « tableau de bord » de la gestion des fourrières, (cf annexe II du cahier des charges relatif aux modalités de fonctionnement et d'agrément des fourrières automobiles),
- garder les véhicules mis en fourrière dans un local ou un terrain clos, placé sous surveillance de jour et de nuit, respectant les dispositions légales et réglementaires applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- afficher, facturer les frais de fourrière et de ne pas en dépasser les tarifs limites,
- transmettre sans délai à l'officier de police judiciaire chargé de prononcer la main levée de mise en fourrière tout certificat d'immatriculation de véhicule mis en fourrière et confié à sa garde,
- communiquer à l'autorité dont relève la fourrière, ainsi qu'au préfet du département (s'il n'est pas sous l'autorité précitée), toutes informations utiles, notamment statistiques, ainsi qu'un bilan annuel d'activité,
- informer l'autorité dont relève la fourrière, et le préfet de département, de tout fait susceptible de remettre en cause son agrément, (cessation d'activité, changement du mode d'exploitation de l'entreprise par exemple).

fait à
le

signature